

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAMES
Mardi 15 septembre 2020 à 19H30 - Mairie de SAMES

Convocation du 07/09/2020 (affichée le 07/09/2020 n° 132/2020)

2° convocation du 09/09/2020 (affichée le 09/09/2020 n° 133/2020)

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	ETCHELECU Jean-Jacques
CANTAU Christian	FERNANDEZ Nathalie
DAGUIN Stéphane	HERBILLE Elisabeth
D'ALMEIDA Prudence	NARBEY Nicolas
DASQUET Anne	PASQUIER Annick
DUCAZAU Patricia	PONS Yves

Absents : DUMERCQ Benoît et LADONNE Laura.

Procuration : LADONNE Laura à DASQUET Anne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Subvention exceptionnelle Association de Chasse de Sames.
2. Décisions modificatives comptables en fonctionnement et en investissement.
3. Modification des représentants (titulaire et suppléant) de la Commune de SAMES au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.
4. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).
5. Point sur les locations communales et la mise en place des compteurs (eau et électricité) aux Haras de Sames. Mise à jour des baux.
6. Point sur la rentrée scolaire de septembre 2020.
7. Point sur les commissions communales.
8. Proposition d'intervention du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean. Signature de la convention correspondante.
9. Demande de subventions à l'Etat (DETR), au Département et à tout partenaire institutionnel pour les travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean.
10. Questions diverses.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci devait être publique, et que le nombre maximal de personnes autorisées à y assister était de 10.

M. le Maire s'assure que chaque membre présent est porteur d'un masque et que la distanciation réglementaire est respectée.

Mme Nathalie FERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

Veillez me faire savoir si le compte rendu du conseil municipal en date du 28 juillet 2020 qui vous a été transmis et qui a été affiché en mairie, appelle des observations de votre part ?

M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents si le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2020, qui leur a été transmis, qui a été affiché sur un panneau extérieur devant la mairie, qui a été publié sur le site internet de la mairie et qui a été transcrit sur le cahier des délibérations, appellent des observations de leur part ?

Aucune observation n'est émise. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

I - Subvention exceptionnelle Association de Chasse de Sames.

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget de la commune, il avait été proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association de Chasse de Sames, afin de l'aider à faire face au coût supplémentaire occasionné par la chasse aux nuisibles, notamment les ragondins.

Pour mémoire, au 03 juillet 2020, 512 ragondins ont été éliminés par l'ACCA.

A noter que le budget de cette association, malgré la subvention octroyée par l'ASA des Barthes de Sames (pour 900 €) est tout juste équilibré et que les ragondins et les nuisibles en général prolifèrent dans ces Barthes.

Christian CANTAU informe que plusieurs bénévoles, non agriculteurs, donnent beaucoup de leur temps libre, afin de combattre ces nuisibles qui endommagent considérablement les cultures des Barthes.

M. le Maire rappelle qu'un local a été octroyé à l'association de Chasse, gratuitement par la mairie.

A noter encore que la subvention annuelle a été votée à 250 €. Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € pour cette année, à condition, à la demande de plusieurs élus, que cette aide soit utilisée uniquement dans le cadre de la lutte contre les nuisibles et que l'ACCA apporte la preuve de l'utilisation de cette subvention, dans ce sens.

Après un très large débat, la délibération suivante est prise à l'unanimité des présents :

Délibération n° 1-15/09/2020 (Décision modificative n° 1/2020) :

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Chasse de Sames.

Section de fonctionnement - dépenses :

Article 6574	+ 500,00 €
Article 022 - dépenses imprévues	- 500,00 €

Décision modificative adoptée à :

Voix pour	13 dont 1 procuration
Voix contre	0
Abstentions	0

II - Décisions modificatives comptables en fonctionnement et en investissement.

M. le Maire informe que le montant des travaux de voirie intempéries décembre 2019 est supérieur à celui voté au budget, à savoir :

- Montant TTC des travaux : 60 941,66 € + 9 539,08 €
- Montant voté au budget (opération 10919) : 61 000 €

Par conséquent, il convient de réajuster le budget primitif, pour la somme de 10 000 €.

Après un large débat, la délibération suivante est prise à l'unanimité des présents :

Délibération n° 2-15/09/2020 (Décision modificative n° 2/2020) :

OBJET : Travaux supplémentaires voirie intempéries décembre 2019.

Section d'investissement - dépenses :

Article 2151 - opération 10919	+ 10 000
Article 2151 - opération 10320	- 10 000

Décision modificative adoptée à :

Voix pour	13 dont 1 procuration
Voix contre	
Abstentions	

III - Modification des représentants (titulaire et suppléant) de la Commune de SAMES au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire rappelle la délibération n° 7 du 27 mai 2020 portant sur l'élection des délégués au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), à savoir :

- Titulaire : M. ALVES Fernando
- Suppléant : M. ROUMEGOUX Patrice

Il rappelle également, qu'à la suite de la démission de M. ROUMEGOUX Patrice, par délibération n° 5 du 30 juin 2020, M. D'ALMEIDA Prudence a été élu membre suppléant du SDEPA.

M. le Maire rappelle que lorsqu'on est élu délégué titulaire d'un syndicat intercommunal, ce n'est pas en son nom propre, mais au nom de la Commune. Il précise que M. ALVES, en sa qualité de délégué titulaire, ne lui a, à aucun moment rendu compte de la réunion qui s'est déroulée au Syndicat d'Energie fin juillet 2020 et lui fait remarquer qu'il ne s'est encore jamais rendu à la mairie pour consulter les dossiers du SDEPA et pour prendre connaissance du travail lui incombant. M. le Maire a des doutes quant à la disponibilité de M. ALVES.

Il informe qu'il souhaiterait inverser les rôles, à savoir :

- Titulaire : M. D'ALMEIDA Prudence, 2^e adjoint
- Suppléant : M. ALVES Fernando

Il précise toutefois, que cette décision appartient à ces deux conseillers.

Les conseillers municipaux, après avoir entendu le Maire dans ses explications, ont tous pris la parole et ont donné leur avis sur cette situation. Ils souhaitent que M. ALVES et M. D'ALMEIDA travaillent ensemble, en fonction de leurs disponibilités respectives et des commissions auxquelles ils appartiennent.

A l'issue d'un très large débat, il a été convenu, à l'unanimité des présents, de maintenir les délégués, tels qu'ils ont été élus, à savoir :

- Titulaire : M. ALVES Fernando
- Suppléant : M. D'ALMEIDA Prudence

IV - Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. le Maire rappelle la délibération n° 3 du 14 mars 2017, désignant les représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à une nouvelle nomination. M. le Maire précise que cette commission portant sur les finances et la fiscalité, il conviendrait que des conseillers de la commission finances soient nommés.

Après avoir entendu M. le Maire dans ses explications, la délibération suivante est prise à l'unanimité des présents :

Délibération n° 3-15/09/2020 :

OBJET : Désignation des représentants de la Commune de SAMES à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par délibération du 04 février 2017, le Conseil communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et ses communes membres.

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et la CAPB.

Cette commission doit être renouvelée avec le changement de mandature. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres.

Dans la continuité de 2017, il est proposé de fixer sa composition à un membre titulaire et un membre suppléant par commune, soit 158 titulaires et 158 suppléants.

Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

Voix pour	13 dont 1 procuration
Voix contre	0
Abstentions	0

DESIGNE, les représentants de la commune de SAMES à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), de la manière suivante :

Membre titulaire : M. Prudence D'ALMEIDA
Membre suppléant : Mme Annick PASQUIER

V - Point sur les locations communales et la mise en place des compteurs (eau et électricité) aux Haras de Sames. Mise à jour des baux.

Les compteurs eau et électricité individuels ont été mis en place pour chaque appartement des Haras, ainsi que pour la station.

Un courrier a été adressé à chaque locataire, afin de connaître la date de signature du contrat avec le prestataire retenu.

Il conviendra ensuite de délibérer pour autoriser M. le Maire à préparer les avenants aux contrats de location existants. Ces avenants excluront notamment les charges qui sont actuellement sollicitées chaque mois.

A noter que M. Hamid GUROO sera expulsé du logement qu'il occupe illégalement, sans bail, depuis de nombreux mois. Un jugement a été prononcé en ce sens.

A noter également que le T1 ne sera pas occupé par les infirmières qui ont trouvé un local mieux approprié au bourg de Sames. Une signalétique réglementaire sera mise en place afin d'indiquer ce nouveau cabinet, qui sera opérationnel le 1^{er} janvier 2021.

VI - Point sur la rentrée scolaire de septembre 2020.

1 - Les effectifs

École	Enseignant(e)	Classe	Effectif
Sames	Laure Elarre	TPS (au 01/01/21)	2
		PS	10
		MS	13
			Total classe : 25
Sames	Annick Fernandes	GS	8
		CP	13
			Total classe : 21
Total école de Sames : 46			
Hastingues	Cécile Cambot	CE1	13
		CE2	10
			Total classe : 23
Hastingues	Philippe Weber	CE2	4
		CM1	9
		CM2	9
			Total classe : 22
Total école d'Hastingues : 45			
Total écoles de Sames et d'Hastingues : 91			

Remarques :

- Les effectifs du RPI sont stables.
- L'équipe pédagogique ne change pas.
- En raison du nombre élevé d'élèves dans la classe des PS/MS, peu de places sont offertes aux TPS.

2 - Les travaux de l'été

Stores pour la classe des petits-moyens

La directrice avait demandé au dernier conseil d'école des stores pour sa classe.

Une visite sur site a été effectuée le jeudi 13 août 2020 par Nathalie FERNANDEZ, présidente du SIVU, Nicolas NARBÉY, membre du SIVU et vice-président de la commission Travaux à Sames et Didier ROBERT, adjoint chargé des travaux à Hastinges.

Prudence D'ALMEIDA se charge des demandes de devis qui seront examinées lors de la prochaine réunion du SIVU le 23 septembre 2020.

Désagréments récurrents

A la rentrée, la directrice signale la présence de souris dans les classes et salle de garderie, ainsi que le retour des champignons dans la cour.

Peinture

Les travaux de peinture à Sames (Classe de Mme Elarre et sanitaires) n'ayant pu être effectués pendant l'été, la directrice demande qu'ils soient reportés à l'été 2021.

Petits travaux

En accord avec les élus du SIVU, les petits travaux ont été effectués par les agents municipaux des deux communes dans leurs écoles respectives.

3 - Secrétariat du SIVU du RPI

A la demande des élus du SIVU du RPI, il conviendra de mettre à disposition du secrétariat de Hastinges, pour la partie SIVU, l'une des deux secrétaires de Sames, à raison de 3H/semaine.

Les secrétaires de Sames et de Hastinges se rencontreront afin de déterminer les conditions techniques de mise à disposition.

4 – Le protocole sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur avant les vacances d'été s'applique quasi à l'identique à cette rentrée.

Une enquête est en cours pour permettre aux familles mises en difficulté par l'organisation de la garderie sur le site de scolarisation de se faire connaître. Des permanences des élus du SIVU sont organisées actuellement pour les rencontrer.

L'Éducation Nationale a demandé aux directeurs un retour aux horaires habituels de la semaine de classe. Sauf indications contraires, nous prévoyons ce retour après les vacances de Toussaint.

VII - Point sur les commissions communales.

Commission Travaux - Nicolas NARBÉY prend la parole :

- Travaux de curage du canal d'Etchouette effectués par la Sté BLS TP.
- Travaux du cimetière : redéfinition des emplacements du jardin du souvenir, du colombarium, des cavurnes et de l'ossuaire.
- Abribus Lac de Sames : demande de mise en place d'un éclairage public.
- Vestiaires salle des sports : en cours de rénovation par l'adjoint technique. Un protocole sanitaire devra être mis en place pour l'utilisation des vestiaires par le basket.

Commission communication - Stéphane DAGUIN prend la parole :

- Bulletin n° 1 rédigé et distribué dans les temps. Un debriefing a suivi pour tenir compte des points forts et des points faibles de ce 1^{er} numéro.
- Bulletin n° 2 en cours de réalisation. Il paraîtra début octobre. Pour certains sujets, des renvois sur le site internet seront mentionnés sur ce nouveau numéro.
- Accueil des nouveaux habitants. Un travail sur le principe de réception est en cours. Prise en compte également de la crise sanitaire actuelle.
- Communication zéro-phyto au cimetière. La commission étudie les différentes possibilités de communication à ce sujet.

Commission SMAMA (ex syndicat des Berges) - Christian CANTAU prend la parole :

- Un nouveau bureau a été élu : M. Raymond POUYANNÉ est président.
- Ce syndicat a fusionné avec les Landes.
- Des travaux importants sur les digues côté Landes entre le Bec du Gave et Saint Laurent de Gosse doivent être entrepris.
- Nicolas NARBÉY informe que la construction de la « véloroute » a fait remonter la digue côté Guiche au moins de 40 cms. Ce qui peut engendrer des inondations plus importantes côté Sames.

Cluster de ruralité - Yves PONS et Jacques ETCHELECU prennent la parole :

- Rappel de la réglementation par Yves PONS. Projet porté par la Région Nouvelle Aquitaine.
- Jacques ETCHELECU, Christian CANTAU, Benoît DUMERCQ et Nicolas NARBÉY ont fait le point sur ce projet et ont établi une liste de producteurs samots pouvant être intéressés par cette opération, qui porte sur la valorisation des productions locales et leur commercialisation en circuits courts sur le Pays de Bidache.

Manger bio-local - Prise de la parole par M. Yves PONS :

- Une réunion est prévue le 07 octobre 2020. Y assisteront : Nathalie FERNANDEZ, Elisabeth HERBILLE et Annick PASQUIER.

Budget participatif - Prise de la parole par Elisabeth HERBILLE :

- Un projet de jardin participatif basé sur la permaculture pourrait être déposé par M. Bernard BOULONNE, secondé par Elisabeth HERBILLE.
- Yves PONS propose le terrain derrière les appartements de la Résidence des Chênes. Il est également proposé le terrain communal, à proximité des jardins du Pays de Bidache au Quartier Saint-Jean.
- Elisabeth HERBILLE se charge de rédiger, avec Anne DASQUET et Annick PASQUIER un dossier explicatif du projet et de le déposer le 21 septembre 2020 auprès du Département 64 (date limite de dépôt).

Forum des associations - Prise de la parole par Prudence D'ALMEIDA :

- Le forum s'est très bien passé. Beaucoup de participants. Un bémol : la pluie.
- Problème de clés avec l'APE pour accéder aux affaires de l'école sous le gradin.
- Une réunion doit être organisée avec le comité des Fêtes, l'APE et le club de Basket.

Foyer logement de Bidache - Prise de la parole par Patricia DUCAZAU :

- Une réunion s'est déroulée récemment au foyer logement. Il est important de faire connaître ce foyer afin d'obtenir une occupation maximale des logements.

Commission urbanisme - Prise de la parole par Yves PONS :

- Le Maire demande à Christian CANTAU, responsable de cette commission, ce qui a été entrepris par rapport à l'urbanisme. Christian CANTAU répond qu'aucune réunion n'a été organisée puisque ladite commission ne maîtrise pas l'urbanisme qui est instruit en mairie.

Projet ELENA - Prise de la parole par Yves PONS :

- Le Maire informe qu'il a inscrit la commune au mécanisme ELENA de la Banque Européenne d'Investissement coordonnée par la CAPB et qui porte sur la Rénovation énergétique du patrimoine public et le développement des énergies renouvelables au service de la neutralité carbone du Pays Basque.
- Les bâtiments susceptibles d'être intégrés au mécanisme ELENA sont : la cantine, l'école, la salle des sports + la salle de réception, le foyer, la mairie + l'étage comprenant notamment la bibliothèque.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- A la demande de la Préfecture, il convient d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde dans les plus brefs délais, afin de pouvoir délibérer, au plus tard, en novembre 2020.
- Il convient à la commission « Sécurité - protection civile et plan de sauvegarde » d'organiser une réunion le plus rapidement possible.
- Une réunion se tiendra en mairie : **mardi 29 septembre à 18H00.**

Etude de programmation de la salle des sports :

- Afin de finaliser le cahier des clauses techniques particulières portant sur la rénovation/extension de la salle des sports, il conviendra d'organiser une réunion avec la commission travaux et la commission des finances.

VIII - Proposition d'intervention du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean. Signature de la convention correspondante.

M. le Maire informe que M. BRUSQUE Jérôme, du service technique de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), est venu en mairie mercredi 09 septembre 2020, afin de déposer le dossier de demande de subventions pour les travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean.

A cet effet, il a présenté le plan qui avait été établi en 2017 et qui reportait les diverses demandes des administrés consultés à ce moment-là. Il a élaboré une estimation chiffrée à partir de ce document. Aujourd'hui, ce document est un document provisoire et permet d'avoir une base de travail. Il ne constitue en aucun cas un projet arrêté.

Afin de poursuivre le travail entrepris par M. BRUSQUE, il convient de solliciter par délibération l'intervention du service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal prend la délibération suivante :

Délibération n° 4-15/09/2020 :

OBJET : Demande d'intervention du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Saint-Jean à SAMES et signature de la convention correspondant à cette mission.

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics du quartier Saint-Jean.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

à :

Voix pour	13 dont 1 procuration
Voix contre	0
Abstentions	0

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Saint-Jean, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.
AUTORISE le Maire à signer cette convention.

IX - Demande de subventions à l'Etat (DETR), au Département et à tout partenaire institutionnel pour les travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean.

Pour faire suite à la délibération qui vient d'être prise, M. le Maire propose de solliciter de l'Etat et du Département, les subventions pour les travaux d'aménagement des espaces publics du Quartier Saint-Jean.

A noter que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 715 000 € HT et que le montant prévisionnel éligible à ces subventions est de 440 000 € HT.

A ce jour les travaux ne sont pas déterminés. De ce fait, ces montants sont subjectifs et permettent de solliciter les subventions auprès de l'Etat dans les délais impartis, à savoir avant le 30 septembre 2020.

A l'unanimité des présents, la délibération suivante est prise par le conseil municipal :

Délibération n° 5-15/09/2020 :

**OBJET : Travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Saint-Jean.
Demande de subventions.**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics du quartier Saint-Jean.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 715 000,00 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

à :

Voix pour	13 dont 1 procuration
Voix contre	0
Abstentions	0

DECIDE d'approuver ce projet.

DECIDE de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

X - Questions diverses.

Sculptures Cornelius THYWISSEN :

M. le Maire informe qu'il a sollicité le service juridique de la maison des communes pour ce qui concerne un éventuel don des sculptures de M. Cornelius THYWISSEN, à la commune de Sames. Il donne lecture de la réponse de la responsable de ce service :

« Dans le contexte décrit (notamment à la lecture du courrier de l'avocat de M. THYWISSEN), il faut que les parties en cause (le sculpteur, M. THYWISSEN et les propriétaires, M. et Mme RAVEANE) règlent leur différend lié à la propriété des sculptures de M. THYWISSEN.

La Commune n'a intérêt à intervenir dans cette affaire que lorsque cette difficulté sera tranchée.

En toute hypothèse, et pour répondre à la question de Mme DASQUET, à l'heure actuelle, la Commune ne peut pas entrer chez les RAVEANE pour retirer les statues ».

Il est précisé que la statue de l'Europe est implantée sur un terrain privé. Il conviendra de revoir ce point ultérieurement.

Réforme de la collecte des déchets :

Depuis le 07 août 2020, trois points de collecte ont été mis en place et sont fonctionnels, sans activation du dispositif de contrôle d'accès (sans badge).

Les réunions prévues au printemps afin d'informer et de sensibiliser les usagers de manière satisfaisante, n'ont pas pu être organisées, suite à la crise sanitaire.

Un courrier d'information a tout de même été distribué dans chaque boîte aux lettres.

A ce jour, le fonctionnement actuel n'est pas optimal, car les usagers n'ont pas eu les informations nécessaires et par ailleurs, les dispositifs d'identification étant inactifs, la CAPB a été dans l'impossibilité d'obtenir les informations en temps réel sur le remplissage des colonnes.

Dans ce premier temps de mise en route, la contribution des élus de la commune est sollicitée afin d'aider la CAPB à maintenir le cadre de vie propre (collecte des dépôts sauvages éventuels autour des colonnes).

Enfin, afin d'anticiper un éventuel prolongement des mesures sanitaires, la CAPB propose deux permanences d'informations et de distribution des badges en lieu et place des réunions communales initialement prévues. L'idée étant qu'en récupérant les badges, chacun puisse poser ses questions plus personnalisées. Bien entendu, un guide de collecte (reprenant les objectifs, les informations, des conseils, les contacts et autres) ainsi qu'un mémo tri seront distribués à chaque foyer et/ou activité à ce moment-là.

Pour Sames, les réunions se dérouleront, **de 10 heures à 20 heures :**

- **Mercredi 21 octobre 2020**
- **Vendredi 23 octobre 2020**

Pour l'organisation de ces permanences, la CAPB sollicite les élus, sur les deux points suivants :

- La mise à disposition d'un espace ou d'une salle en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur.
- La présence de personnes pour accueillir les usagers (4 personnes + 1 secrétaire, par permanence).

Afin de finaliser ces réunions, Mme Claire LATAILLADE sera présente une heure avant le prochain conseil municipal, soit mardi 06 octobre 2020 à 18H30.

Organisation du téléthon 2020 :

Les organisateurs du téléthon souhaitent savoir si la commune souhaite participer à cette manifestation qui devrait se dérouler : les 4 et 5 décembre 2020.

A l'heure actuelle AFM TELETHON coordinateur des Pyrénées-Atlantiques n'a donné aucune directive en ce qui concerne l'organisation des activités de ces journées, ainsi que des dispositions imposées par la crise sanitaire.

Jacques ETCHELECU qui s'occupait de l'organisation du téléthon depuis de nombreuses années, informe qu'il cesse cette activité.

Opérateurs antennes mobiles :

M. le Maire informe que, lors d'un prochain conseil municipal, il faudra prendre une délibération afin que les opérateurs de téléphonie puissent implanter leurs projets uniquement sur l'emplacement réservé à cet effet (terrain communal).

Il convient en effet, dans le but d'éviter des implantations multiples de sites et de pylônes, de privilégier le partage du même site entre les divers opérateurs.

Une convention devait être signée avec TDF, pour l'implantation d'un pylône. Aucune suite n'a été donnée à la commune.

En revanche, des travaux électriques ont été entrepris sur un terrain communal et un certificat urbanisme opérationnel a été délivré à TDF.

Commissions territoriales :

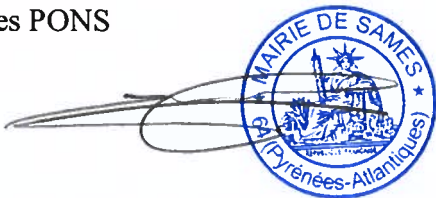
M. le Maire informe les conseillers municipaux que le pôle territorial de Bidache doit prochainement désigner son (ou ses) représentant(s) au sein des commissions de travail de la CAPB.

Ces commissions de travail portent sur différents sujets, notamment : aménagement, urbanisme, mobilité, social,

Le Maire se charge d'adresser à chaque conseiller, la liste de ces commissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00H38.

Le Maire,
Yves PONS



La secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Fernandez', is written over the typed name of the secretary.